«Henri Tandonnet intervient au Sénat lors du débat sur les nouveaux défis du monde rural»

20/02/2013

Henri Tandonnet intervient au Sénat lors du débat sur les nouveaux défis du monde rural

Henri Tandonnet, Sénateur de Lot-et-Garonne, est intervenu en séance publique, mardi 19 février, lors du débat sur les nouveaux défis du monde rural qui, pour beaucoup, reposent sur la **problématique centrale de l'égalité des territoires.**

A ce titre, le sénateur a insisté sur deux points :

- **La ruralité reste une alternative à la métropolisation galopante, à travers le développement de véritables bassins de vie.**

L'exemple réussi de l'implantation de l'ENAP, à Agen, a dynamisé le territoire en renforçant la vie étudiante et en créant des emplois.

« Pourquoi ne pas diriger vers les villes moyennes et les territoires ruraux les emplois contraints, administratifs et tertiaires, rendus possibles par les nouvelles technologies qui effacent les distances ? »

- Le défi du numérique demeure un vrai motif d'inquiétude tant au niveau national qu'à l'échelle du département.

Henri Tandonnet a regretté que le Fonds d'Aménagement Numérique des Territoires (FNAT) soit encore une « coquille » vide.

La mise en place d'un « haut débit pour tous » ne se fera pas sans une recette dédiée au déploiement de la fibre optique dans les territoires ruraux.

Le sénateur a également ciblé son intervention sur les défis agricoles, problématique structurante de notre ruralité.

Après avoir rappelé à Monsieur le Ministre de l'Agriculture que la mise en œuvre de la nouvelle PAC constituera un enjeu capital, le sénateur a attiré son attention sur l'importance des **filières spécialisées** -notamment celle de la prune- qui *« participent à l'identité de nos territoires »* et qu'il faut soutenir afin d'assurer leur pérennité.

Enfin, Henri Tandonnet est revenu sur la question de **la gestion des ressources en eau,** et particulièrement sur la nécessité d'encourager la création de lacs collinaires et de réserves de substitution gérées collectivement afin de soulager la pression sur le fleuve Garonne. Ces mesures sont nécessaires au maintien des productions agricoles et des exploitations familiales.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr
Internet : www.udi-uc-senat.fr
Twitter : @UC_Senat
Facebook : SenateursUDIUC